



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Campagne 2012

3 – Conditions matérielles d'accueil

LOGEMENT :

Logement antérieur à 1949 : OUI NON

Surface habitable : ___ m²

Nombre et destination des pièces : _____

Êtes-vous : propriétaire OUI NON
 locataire OUI NON

Disposez-vous d'une chambre pour les enfants accueillis ?
OUI NON

Type d'habitation (cochez les cases correspondant à vos réponses) :

Maison individuelle OUI NON

Appartement OUI NON étage n° _____

Ascenseur OUI NON

TRANSPORT :

Disposez-vous d'un moyen de transport individuel ou collectif

OUI NON

Précisez : _____

SÉCURITÉ :

Avez-vous repéré des dangers potentiels pour les enfants dans votre habitat et son environnement ?

Quels aménagements envisagez-vous pour améliorer la sécurité des enfants que vous allez accueillir ?

Dans le cadre d'une première demande d'agrément

4 – Formation, expérience et situation professionnelle

Précisez votre niveau d'études : _____

Précisez votre qualification professionnelle ou si vous avez suivi des stages de formation : si oui, indiquez lesquels :

Précisez vos activités professionnelles antérieures : _____

Précisez votre situation professionnelle actuelle : en activité, précisez : _____

en congé parental

demandeur d'emploi

autre, précisez : _____

5 – Expérience auprès des enfants

Vous êtes-vous déjà occupé d'enfants (en dehors des vôtres) ? OUI NON

Si oui précisez le cadre, les lieux, dates et durées : _____

6 – Demande d'agrément d'assistant(e) maternel(le)

Comment avez-vous connu cette profession (RAM – Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, service de PMI, autre assistant(e) maternel(le), ANPE...)?

Pourquoi souhaitez-vous devenir assistant(e) maternel(le) ? _____

Quelles sont les qualités qui vous semblent essentielles pour l'exercice de cette profession ? _____

Avez-vous participé à une réunion d'information organisée par le conseil général ? OUI NON

Avez-vous parlé de votre projet à votre conjoint et à vos enfants ? OUI NON

L'information qui vous a été fournie vous paraît-elle suffisante ? OUI NON

Si non : quelles sont vos interrogations par rapport à l'exercice de la profession d'assistant(e) maternel(le) (pour votre organisation, par rapport à l'accueil des enfants et aux relations avec l'enfant et sa famille...) ? _____

Pour combien de places d'accueil faites-vous votre demande ? (Maximum trois, sauf dérogation) _____

3

Dans le cadre d'une demande de renouvellement

Les questions posées ont pour but de faciliter l'évaluation de votre demande de renouvellement d'agrément, mais aussi de mieux connaître vos attentes et de mieux organiser la réponse aux besoins des familles.

7 – Votre activité depuis votre précédente demande d'agrément et votre situation actuelle

Combien d'enfants accueillez-vous actuellement ? _____ simultanément _____ au total

Vos employeurs actuels : une crèche familiale, précisez : _____
 des particuliers
 autre, précisez : _____

Combien d'enfants avez-vous accueillis pendant les cinq dernières années ? _____ Pour combien d'employeurs ? _____

Avez-vous connu des périodes sans accueil d'enfants ou d'activité réduite au regard de votre agrément ? OUI NON

Précisez : _____

8 – Votre formation

Votre formation vous a-t-elle apporté ce que vous en attendiez ? OUI NON

Avez-vous obtenu la validation de la 1^{ère} unité du CAP petite enfance ? OUI NON

Avez-vous bénéficié d'actions de formation complémentaire ou continue ? OUI NON

Souhaitez-vous bénéficier d'actions de la formation continue dans l'avenir ? OUI NON

Quels sont les sujets que vous souhaiteriez approfondir ? _____

9 – Votre expérience auprès des enfants

Que vous ont apporté ces 5 ans d'expérience ? _____

Quelles remarques pouvez-vous faire après cette période ? _____

Quelles sont les qualités qui vous semblent essentielles dans cette profession ? _____

10 – Soutien et accompagnement professionnel

De quel soutien professionnel avez-vous bénéficié, sous quelle forme, par qui ? _____

Correspondait-il à vos besoins ? _____

Quelles sont vos attentes pour l'avenir ? _____

11 – Votre demande de renouvellement d'agrément d'assistant(e) maternel(le)

Quelle est votre motivation ?

- Le besoin d'avoir un travail à votre domicile
- Votre engagement auprès des enfants accueillis actuellement
- Le plaisir de voir s'épanouir des enfants à votre domicile
- La possibilité d'offrir à vos enfants votre présence à domicile

Seriez-vous prêt(e) à accueillir des enfants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé ? OUI NON

Pour combien de places d'accueil faites-vous votre demande de renouvellement ? (Maximum trois, sauf dérogation) _____

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à _____

le _____

Signature _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du président du conseil général de votre département.

En tant qu'assistant(e) maternel(le), vous serez tenu(e) :

- de suivre une formation, de 120 heures, dont la moitié avant tout accueil d'enfant, et la moitié dans un délai de deux ans après le début de votre activité, ainsi qu'une initiation aux gestes de secourisme
- de respecter le nombre d'enfants et les modalités d'accueil autorisés par l'agrément (au maximum 3 enfants simultanément et 6 enfants au total, sauf dérogation) ; la présence à votre domicile de votre(vos) enfant(s) âgé(s) de moins de trois ans rendra indisponible(s) autant de places d'accueil autorisées par l'agrément
- d'informer le président du conseil général des événements importants relatifs à votre situation et à votre activité (arrivées et départs d'enfants, accidents et décès...)
- si vous êtes employé(e) par un particulier, de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes
- de vous conformer au droit du travail applicable, et si vous êtes employé(e) par un particulier, à la convention collective nationale, dont l'application est obligatoire, ainsi qu'aux termes du contrat de travail établi par écrit avec votre employeur
- si vous déménagez, de notifier votre nouvelle adresse au président du conseil général du département où vous résidez, qui disposera d'un délai d'un mois pour, après visite de votre nouveau logement, confirmer la validité de votre agrément
- de respecter le référentiel de l'accueil des jeunes enfants par un(e) assistant(e) maternel(le) qui sera transmis avec votre agrément

L'agrément vous permettra

- d'exercer la profession, soit en étant employé(e) directement par des parents particuliers, soit dans le cadre d'une crèche familiale
- de bénéficier des avantages sociaux des salariés : congés payés, assurance maladie, vieillesse et chômage, prévoyance
- de bénéficier d'un régime fiscal particulier
- de bénéficier de formations complémentaires dans le cadre de la formation professionnelle continue

Pour les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers :

- de figurer sur la liste des assistant(e)s maternel(le)s mise à la disposition des parents par les mairies et les services de protection maternelle et infantile
- d'avoir accès aux services proposés par les « relais assistant(e)s maternel(le)s » mis en place par les CAF et les communes et d'être aidé par les équipes du service de PMI

Pour les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par une commune ou une association, dans le cadre d'une crèche familiale :

- de bénéficier d'un accompagnement spécifique par l'équipe d'encadrement de la crèche
- d'accéder au statut d'agent non titulaire des collectivités locales ou des établissements publics de santé si vous êtes employé(e) par une commune, un département ou un hôpital